

**121**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 49 998 euros**  
**Siège social :10, Rue de la Bourse**  
**75002 PARIS**  
**840 658 082 RCS Paris**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 1<sup>er</sup> avril 2025**

L'an 2025,  
Le 1<sup>er</sup> avril ,  
A 14 heures ,

Les associés de la Société 121 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société , sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Sibylle BRUN, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Ugo SCULTORE et Monsieur Raoul SCULTORE, sont appelés comme scrutateurs.


La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 300 actions sur les 1 300 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

  
45  
83

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Sibylle BRUN de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La SAS SCULTORE & ASSOCIES, dont le siège social est 81, Rye Réamur 75 002 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 940 060 304,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

#### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Sibylle BRUN



Les scrutateurs  
Ugo SCULTORE



Raoul SCULTORE,

